L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 MARS 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 15 MARS.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shériff—à la Bourse des Négociants et des Etrangers, un terrain dans la Treizième District, avec une jolie maison de résidence, &c.

Par D. E. Murphy, au No 110 rue de Chartres, cloisonnement, meubles, &c.

Par J. E. Morphy, au No 110 rue de Chartres, cloisonnement, meubles, &c.

Par J. P. Solomon—A son magasin d'encan, bacon, guinée, biscuits, farine, café, liqueurs, eau de vie, whisky, &c.

Par E. Rogers & Co—A leur salle d'encan, marchandises sèches.

Par E. Scott, au No 81 de la rue des Magasins, provisions de toute sorte.

Par S. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins, cuivres, fontes et articles divers.

Par E. T. Montgomery—au pas ou 32, 1er district, pl. ue de terre et oignons.

Par le shériff—un lopt de poteaux, folo et planches à son magasin d'encan, 102 balles de coton au face de la rue St. Louis, hole de construction.

Par P. F. Trinchard, au No 42 de la rue du Gravier, groceries, provisions et liqueurs.

☞ Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de ventes par le shériff, les départs de steamers et de navires, &c.

Troubles au Fort Jackson.

Officiers renvoyés du service.

[De *N. Y. Evening Post* du 5 février.]

Un correspondant nous adresse de fort Jackson, Louisiane, un exposé de la situation des choses à ce fort et au fort St. Philippe, sur la rive opposée du fleuve, où se trouvent un garnison des troupes d'Afrique. Il est exposé nous extrayons les passages suivants:

"Bientôt après les difficultés survenues au fort Jackson, en décembre dernier, le général Dwright fut envoyé pour en prendre le commandement. Un nouveau poste fut créé au fort St. Philippe, dont le commandement fut confié au colonel Charles A. Hartwell. Le général Dwright fut chargé de faire une enquête sur la situation des choses et le résultat montre avec quel succès la mission a été accomplie.

"La présence s'était manifestée par l'opposition soulevée du lieutenant-colonel Benedict dans la nuit du 9, acte justifiable et jamais la résistance armée à la brutalité pouvait être justifiée. La présence du médecin n'était qu'une faible partie des coups de pied, des coups de poing et des jurons prodigués ordinairement à des hommes souples et obéissants.

"L'investigation qui est leur fut suivie du renvoi du lieutenant-colonel Benedict, de la condamnation de deux hommes à être fusillés, et de l'emprisonnement de plusieurs autres pour un temps plus ou moins long.

"Avant la conclusion de procès, des accusations sujvant été formulées contre le colonel Drew, et il est maintenant mis arrêt, avec ordre de ne le laisser communiquer avec personne, excepté aucun doute, traduit devant une cour martiale. Vous avez mon autorité et celle du général Dwright pour dire que la substance des accusations contre le colonel Drew et du lieutenant-colonel Benedict, qui ont été publiées dans l'*Evening Post*, était dépourvu de fondement.

"Le résultat de l'instruction faite par la cour martiale fit planer des soupçons sur plusieurs autres officiers et indigna, un relâchement de discipline et une conduite préjudiciable au bon ordre, et des mesures furent prises pour y mettre un terme. Plusieurs autres officiers furent, dans la nuit du 25 janvier, surpris en flagrant délit d'occupations indignes de gentlemen, pour ne rien dire de plus. Leurs noms et les faits malheureusement signalés, sont donnés dans l'extrait suivant d'un ordre officiel qui les renvoie honteusement de service, et que je suis autorisé à croire pour l'impression, si vous le jugez convenable.

Quartier général, Nile-Orléans,
Ordre spécial No 36. (Extrait)—8 Une commission militaire ayant été nommée par le brigadier général William Dwight, commandant de poste au fort Jackson, Louisiane, pour instruire sur certains faits honteux qu'on dit avoir eu lieu dans la garnison, dans la nuit du 25 janvier 1864, et l'apparence étant, d'après le rapport de ladite commission, appuyé sur des témoignages produits devant elle, que les officiers ci après nommés se sont rendus coupables, cette fois et d'autres fois, d'une conduite honteuse et préjudiciable au bon ordre et à la discipline militaire, et indigne d'officiers et de gentlemen, en troublant le repos de la garnison par leur invasion violente du quartier occupé par les blanchisseuses de couleur, le major général croit que les intérêts du service se trouveront mieux de leur renvoi sommaire du service,

Le capitaine C. A. Cluff, de infanterie C. d'A.
Capt. W. H. Knapp, de infanterie C. d'A.
Capt. James Miller, de infanterie C. d'A.
Capt G. E. Wentworth, de infanterie C. d'A.
Lieut. H. E. Blakeslee, de infanterie C. d'A.
Lieut. W. H. Odell, de infanterie C. d'A.

Sont en conséquence renvoyés honteusement de service des E. U., sauf l'approbation du président.

Par ordre de major général Banks.

"Les officiers reçurent l'ordre de sortir du département et partirent pour votre ville, après avoir désobéi aux ordres et avoir été repris, dans une tentative faite pour aller à la Nouvelle Orléans, par une escouade de troupes de couleur, et placés à bord du *Geo Washington*.

"Des autres noms que ceux du général Dwight comptent employer pour purger le service de ces mauvais principes ne m'est-il dire, il semble que le service soit épuré de quelques hommes qui semblent avoir pris de respect pour eux-mêmes, et qui jouissent des sensations de la désaffection vis de plus facile que de faire des soldats zélés, prompts et fidèles des hommes de couleur, mais il n'est rien non plus de plus sûr de démoraliser ces esprits susceptibles.

Le plan du général Sherman.

Une feuille, qui doit être bien informée sur les affaires militaires, le *Army and Navy Journal* expose ainsi le but de l'expédition du général Sherman.

Ce n'est plus un secret qu'une forte colonne composée de 15e et 17e corps d'armée, sous le commandement du général Sherman, s'est mise en marche de Vicksburg vers l'Est, en suivant la ligne du chemin de fer Southern Mississippi. En prolongeant cette ligne la colonne atteindra Meridian (140 milles), Selma (200 milles), Montgomery (300 milles) et ouvrira des communications directes par chemin de fer et bateaux par des rivières avec le golfe. Les rivières sont Pearl, Tombigbee et Alabama, qui coulent dans le cœur de Mississippi et de l'Alabama,—seront ouvertes à nos approvisionnements. En ce moment, le grand centre des forces rebelles est ainsi, et ce sera un coup fatal pour la cause rebelle.

En même temps que la force de Sherman poussera la ligne indiquée, une autre colonne de cavalerie très puissante, forte de 13,000 hommes, sous les ordres de Smith et Grierson, est partie de Corinth et de Holly Springs dans le but manifeste de pairve le chemin de fer de Mobile au Ohio vers le Sud. Cette force servira au double but de couvrir le front et les flancs de Sherman et de faire une aide d'incursion sur une grande échelle. Bien que dans l'intention ou ce programme, nous n'entendions donnier que de simples renseignements, nous affirmons, cependant, qu'il comprend une juste idée des opérations des forces employées, opérations qui, si elles sont heureusement exécutées, doivent produire des conséquences de la plus haute importance.

LA PRISON DE PELIGNAC—Nous lisons dans le *New-York Herald* du 5 courant:

Nous avons beaucoup parlé de l'activité de la police municipale et de celle du maréchal-prévôt. Ils ont terriblement l'œil ouvert sur tous les agents et les partisans de l'ennemi et peuvent, à ce qu'ils s'imaginent, faire une visite domiciliaire aussi habilement que s'ils avaient plusieurs années d'expérience en Autriche ou en France. Mais ils manquent tout-à fait le gros gibier. Un général rebelle—le prince de Polignac—a été vu dans cette ville lundi et par quelques personnes bien connu. Il a dîné avec un ami, mardi, il est parti à bord d'un steamer pour l'Europe.

Le Herald pourrait se tromper lui-même, car nous croyons que le prince de Polignac est toujours dans le nord de la Louisiane à la tête de la brigade qu'il commande.

SERVICES FUNÈBRES.—On nous prie d'annoncer qu'il y aura demain, mercredi, à huit heures du matin, à l'Eglise des Jésuites, rue Barone, un service funèbre à la mémoire de Mme G. T. Beauregard. Un autre service sera célébré jeudi, 17, à huit heures et demie du matin, à l'Eglise St Augustin. De ferventes prières seront adressées au ciel pour le repos de l'âme de celle dont la mort prématurée a causé tant et de si légitimes regrets.

Madame mon voilée.—Nous signalons aux donneurs l'annonce de Madame Sophie Seeuws, rue Royale, consolateur. Elle vient de recevoir un assortiment varié d'articles de modes et nouveautés nouvelles pour printemps, tels que chapeaux, dentelles, coiffures, gaze, rubans, &c, à des prix qui le rendent indéfiniment.

CHRONIQUE LOCALE

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Juge Hiestand.—William Thomas, homme de couleur, a été trouvé coupable d'être entré violemment dans une maison et d'y avoir volé des objets.

Miss Dean, qui avait battu une voisine et avait menacé de la tuer, a été condamnée à 60 jours de maison de travail, mais sur des observations obséquieuses de la part, la Cour a porté la prise à six mois.

Miss Hines, accusée d'avoir lancé des briques à une dame Berenger, a été condamnée à $2 50 d'amende et à fournir caution

COUR PRÉVÔTALE, juge Atocha.—Frank Swartz, accusé d'avoir fourni de la boisson à des soldats, a été honorablement déchargé en prouvant qu'il n'avait fait que céder à la force des baïonnettes.

F. Bonis qui voulait faire crier aux passants hurrah pour Jeff. Davis, a été condamné à $25 d'amende.

Robert Green, déserteur et voleur, a été envoyé à l'île Tortugas pour trois ans, et Charles Howard, chevalerie de vol de grand chemin y a été envoyé pour dix ans, aux travaux forcés avec chaîne et boulet.

M. Pat Smith était accusé de s'être servi dans les chars d'expressions très amères contre le gouvernement des Etats Unis, contre les généraux et l'armée. Un officier qui l'avait entendu le conduisit devant le maréchal prévôt général qui l'a renvoyé devant le juge Atocha. Le prévenu, qui était sous l'influence de quelques verres de liqueurs au moment où il s'est livré à cette conversation, a déclaré ne pas se rappeler ce qu'il avait dit. Le juge, en égard à la position de prévenu et aux circonstances, l'a condamné à $250 d'amende.

COUR DU RECORDER VENNARD.—L. Younger, homme de couleur, qui a volé une paire de bottes pendant l'incendie, a été condamné à six mois de prison.

Julien McClennan, Bridget Bourke et Charlotte Boylan ont été condamnés chacun à $10 d'amende pour avoir encouru la disgrâce de la police. Michael McCarthy et Jno. Morgan ont eu chacun cinq piastres d'amende pour s'être battus, ainsi la vérité le proverbe "les battus paient l'amende."

Un mari a dû donner sa caution pour garantir que sa femme se comporterait bien pendant six mois.

COUR DU RECORDER LEAUMONT.—M. Francis Larose, qui était prévenu de s'être saisi illégalement du porte-feuille de M. F. Buisson, a été renvoyé honorablement de la plainte.

Concert à l'Opéra.—Mme L. Loesing doit donner ce soir, à l'Opéra, une soirée musicale où le beau sexe de la ville et de nombreux amis seront sûrs de trouver les artistes distingués M. M. Ole Bull et Meyer. Le programme comprend un choix varié de morceaux de musique instrumentale et le mélange du chant, combiné, quelle douce et noble jouissance! Les occasions d'entendre de bonne musique sont si rares que tous les dilettanti se feront un devoir d'assister à ce concert.

Pour Lafourche.—Le packet "Belle Créole" capitaine W. Long, partira pour Lafourche ce soir à 3 heures précises.

Pour Bayou Sarah.—Le packet "Black Hawk", capitaine Samuel Ayles, partira pour Bayou Sarah ce soir à 5 heures.

Une malle pour le Nord.—Aucun navire ne devant partir pour New York avant samedi prochain, le public est prévenu qu'une malle partira aujourd'hui pour le Nord par la voie de Jackson et que les matières postales seront reçues au bureau de la poste pour cette malle jusqu'à 2 heures P. M.

Bacon, pluts-coste, &c.—MM. Converse & Kennett, rue des Magasins No 16, viennent de recevoir un lot d'épaules, de plats côtes et d'autres articles de l'Ouest.—Voyez l'annonce.

Farine, pore, graissé, &c.—M. E. S. Kerr, rue Perdido No 82, annonce qu'il a reçu par les steamers de St. Louis un large assortiment de farine de diverses marques et aussi de grands lots de pore, graisse saindoux, &c.

Bernard Turpin.—Voir plus loin l'annonce de M Bernard Turpin, 88, Theatre Levée.

FEUILLETON.

LES CHEMINS DE LA VIE,

PAR ALFRED DE BREHAT.

VI—*Suite.*

Et l'étourdi se mit à raconter sa querelle avec Marcel d'une façon si gaie et si comique, que sa grand'mère ne put s'empêcher de sourire malgré la frayeur qu'elle venait d'éprouver. A mesure que Julien avançait dans son récit, on voyait se peindre sur la physionomie de la baronne un singulier mêlé ange de tristesse et de joie, de crainte et d'orgueil maternel. Tout en tremblant à la pensée du danger qu'avait couru son Benjamin, elle ne pouvait s'empêcher d'être fière de son courage, de son esprit, de sa verve folle et charmante.

Tandis que la grand'mère et le petit-fils causaient ainsi dans l'antichambre, Marcel se faisait, comme on le dit vulgairement, beaucoup de mauvais sang.

Mieux n'est pas fait en ce monde, et Marcel ne l'avait pas plus qu'un autre. A d'excellentes qualités, il joignait quelques défauts assez graves, entre autres celui de ne pas aimer à supporter patiemment une injure faite à autrui. Il ne pouvait voir un camarade en butte aux railleries de ses condisciples sans prendre sa défense, et il avait fini par se faire une réputation de batailleur.

Aussi, lorsqu'il vit Julien entrer dans le salon, la figure toute meurtrie, il ne douta pas un instant qu'il ne fût victime de quelque nouvelle agression, et il courut à lui avec empressement.

—Qu'as-tu donc? s'écria-t-il.

—Rien, répondit Julien, qui ne voulait pas avouer sa défaite.

—Comment, rien? Mais tu as la figure toute meurtrie, tu as du sang sur ton habit.

—Ce n'est pas le mien.

—Ah! je comprends, reprit Marcel, qui ne se possédait pas de joie, tu as encore eu affaire à ce maudit Lacaze.

—Non, répondit Julien, qui ne voulait pas laisser croire qu'il avait battu un plus faible que lui.

—Comment, non? Mais alors, qui donc t'a mis dans cet état?

—Un autre.

—Un autre? Mais qui donc?

—Un homme.

—Un homme? Mais quel homme?

—Un homme qui a dix ans de plus que moi, répondit Julien, qui, ne voulant pas mentir, ne voulait pas non plus dire la vérité.

—Ah! bah! dit Marcel, depuis quand te bats-tu avec des hommes?

—Depuis aujourd'hui, répondit Julien, qui, ne voulant pas mentir, ne voulait pas non plus dire la vérité.

—Et pourquoi t'es-tu battu avec cet homme?

—Parce qu'il m'a insulté.

—Et comment t'a-t-il insulté?

—Il m'a appelé...

—Il t'a appelé?

—Il m'a appelé...

—Il t'a appelé?

—Il m'a appelé...

—Il t'a appelé